

## Dossier de présentation à l'appel décisif du 12 mars 2022 (1/3)

**Dossier en 3 parties (+ COPIE des certificats de baptême du parrain et/ou de la marraine) à retourner le 10 janvier 2022 dernier délai au service du Catéchuménat des 8/18 ans, à l'évêché (voir adresse en bas de page).**

**Joindre la lettre à l'évêque (le jeune doit formuler explicitement sa demande de baptême et/ou de Confirmation)**

### IDENTITE DU CATECHUMENE

NOM : ..... PRENOM : .....

### IDENTITE DE L'ACCOMPAGNATEUR

Nom et prénom : .....

Date de l'entrée en catéchuménat : .....

NOM DU PRETRE QUI VA CELEBRER LES SACREMENTS (indispensable) :

.....

PAROISSE : .....

BAPTEME et EUCHARISTIE

BAPTEME, EUCHARISTIE et CONFIRMATION

A titre indicatif, signalez les présences à l'Appel décisif du samedi 12 mars 2022 :

**MERE** : oui non                      **PERE** : oui non

**MARRAINE** : oui non              **PARRAIN** : oui non

**ACCOMPAGNATEUR (trice)** : oui



## Discernement de l'équipe d'accompagnement (2/3)

NOM et PRENOM du catéchumène : .....

**OBSERVATIONS du PRETRE ACCOMPAGNATEUR**

**Date et signature** (obligatoire)

**OBSERVATIONS de L'ACCOMPAGNATEUR du catéchumène :**  
(parcours du jeune, circonstances familiales – motivations du choix parrain/marraine, ...)

**Date et signature** (obligatoire)



## Choix du parrain et/ou de la marraine (3/3)

**NOM et PRENOM du catéchumène** .....

Points d'attention : *Il n'est pas obligatoire de choisir 2 personnes, une seule suffit.*

*Dans la mesure du possible le parrain et/ou la marraine doit avoir 16 ans révolus et avoir reçu les trois sacrements de l'initiation (baptême, confirmation et eucharistie)*

*Il doit avoir les aptitudes et l'intention de remplir cette fonction.*

*Il ne doit être ni le père ni la mère du catéchumène.*

### LE PARRAIN

NOM et PRENOM : .....

### LA MARRAINE

NOM et PRENOM : .....

➡ Les **copies du certificat de baptême du parrain et de la marraine** sont à envoyer avec le dossier au service du catéchuménat des 8/18 ans de l'évêché (adresse en bas de page).

*Les documents originaux sont à conserver pour l'inscription des sacrements de l'initiation sur les registres de la paroisse où ils seront célébrés.*

